

Avis de l’Autorité belge de la Concurrence du 11 juin 2020 concernant le projet de décision du Conseil de l’IBPT concernant l’offre de référence d’interconnexion IP de Proximus

I. La demande d’avis

1. Conformément à l’article 55 de la loi du 13 juin 2005 sur les communications électroniques, le Conseil de l’IBPT a adressé à l’Autorité belge de la Concurrence (ci-après dénommé “ABC”) par courrier daté du 14 mai 2020, un projet de décision concernant l’offre de référence d’interconnexion IP de Proximus (ci-après dénommé “le projet de décision”).

II. Description du projet de décision

2. La décision est une mesure d’exécution de la décision du Conseil de l’IBPT du 20 novembre 2018 relative à l’analyse du marché de la terminaison d’appel sur le réseau téléphonique public en position déterminée (ci-après dénommée “la décision FTR”) et a pour but d’évaluer l’offre de référence de Proximus concernant l’interconnexion IP “Proximus Reference Interconnect Offer - VoIP Interconnection offer” (ci-après dénommé “l’offre PRIO”).
3. La décision FTR impose un certain nombre de mesures correctrices aux opérateurs puissants, à savoir l’opérateur historique Proximus et une vingtaine d’autres opérateurs actifs sur le territoire belge.
4. En raison de certaines spécificités, Proximus est soumise à des obligations supplémentaires, notamment la fourniture d’une interconnexion IP et la publication d’une offre de référence.

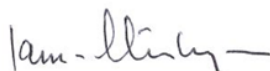
III. Avis de l’ABC

5. L’ABC a pris connaissance de l’analyse de l’offre PRIO et les modifications jugées nécessaires par l’IBPT. L’analyse et les modifications portent principalement sur les aspects ayant fait l’objet de remarques importantes dans le cadre des préconsultations relatives à l’offre PRIO.

IV. Conclusion

6. En conclusion, l’ABC constate conformément à l’article 55 §4 de la loi du 13 juin 2005 sur les communications électroniques que le projet de décision de l’IBPT est conforme aux objectifs visés par le droit de la concurrence.

Pour le comité de direction,



Jacques Steenbergen, Président